
Extrait des délibérations du district de Gourdon concernant la présentation des dons patriotiques de la commune de Cazals consistant en 77 livres en assignats et des effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations du district de Gourdon concernant la présentation des dons patriotiques de la commune de Cazals consistant en 77 livres en assignats et des effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 380;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36240_t2_0380_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Le 3 nivôse, sur les 10 heures du soir, neuf scélérats sont arrivés dans la commune de Croissy voisine de celle de Torcy, armés de sabres, pistolets et espingoles, avec des cordes qui devoient sans doute leur servir dans la nuit pour égorgier et voler quelques cultivateurs comme cela est déjà malheureusement arrivé l'année dernière dans les environs; deux de ces scélérats étoient à cheval, qui précédoient les sept autres. A peine la Société en fut-elle informé que grande partie de ses membres, joints au comité de surveillance volèrent au secours de la commune de Croissy. Un seul de ces voleurs s'est enfui, et les huit autres avec leurs chevaux et armes ont été conduits sous bonne et sûre garde (après avoir été interrogés par le comité) en la ville de Lagny, chef-lieu du canton. C'étoit sans doute un détachement de ces voleurs qui ravagent les environs de Paris. La Société se félicite d'une telle prise et assure la Convention qu'elle emploiera tous ses moments au soutien et à l'appui de ses frères.

Elle a célébré, le 18 nivôse, une fête en l'honneur de la reprise de Toulon où les cris de joie se faisoient entendre de toutes parts. On y chantoit des hymnes patriotiques, la ville retentissoit des cris de Vive la République, Vive la Montagne dont le nom restera éternellement gravé dans tous les cœurs.»

PHILIPPET (*présid.*), CANEL (*secrét.-greffier*),
CHARLIER (*vice-présid.*).

12

La société populaire de Jarnac annonce à la Convention nationale l'envoi d'un quatrième ballot d'effets d'habillement pour l'armée de Mayence (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2) et renvoi au comité des marchés.

13

L'agent national du district de Gourdon adresse à la Convention l'état des dons patriotiques faits par la commune de Cazals, montant à 77 liv. 10 s. en assignats, 27 chemises, 4 paires de bas et 2 linceuls pour les défenseurs de la République (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Extrait des délibérations du distr., 19 niv. II] (5)

Présents les citoyens Bastit, Girles, Delbreil administrateurs, Cavaignac, agent national, et Périé, secrét., a comparu le cⁿ Chassagnol, maire de Casals, commissaire nommé par la municipalité dud. lieu, lequel a remis sur le bureau la somme de 77 l. 10 s. en assignats, 27 chemises, 4 paires de bas et deux linceuls et la moitié d'un, que les citoyens de la commune du d. Casals donnent pour les frais de la guerre ou pour

(1) P.V., XXIX, 273; M. U., XXXV, 441.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXIX, 273.

(4) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl^t).

(5) C. 288, pl. 879, p. 19, 20. Lettre d'envoi datée du 20 nivôse.

l'équipement des défenseurs de la Patrie de laquelle remise il demande la décharge et a signé Chassagnol.

Sur quoi le directoire ouï l'agent national louant le zélé patriotisme des habitants de Casals arrête que la susd^t somme sera versée dans la caisse du receveur du district et que le linge restera en dépôt au district pour être envoyé à sa destination et qu'extrait du présent verbal sera de suite envoyé à la Convention à la diligence de l'agent national.

GALES, BARTET, BOUYGUES, DELBREIL (*administr.*),
PÉRIÉ (*secrét.*).

14

La commune de Landes (1) annonce qu'elle a planté l'arbre de la Raison et consacré le temple servant au fanatisme à cette même Raison, et s'est formée en société populaire (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Landes, s. d.] (4)

« Citoyens Représentants,

La commune de Landes a planté l'arbre de la Raison avec enthousiasme, a dédié le temple servant au fanatisme à la Raison et s'est réunie en Société populaire.

Et chose remarquable et mémorable un commissaire sans-culotte vint mettre dans cette commune cinq couvertures en réquisition. N'en pouvant trouver que quatre, le maire irrité contre la pauvreté de cette commune, a tiré celle de son lit et a demandé le drap mortuet [mortuaire] servant à la superstition et a fait gagner de l'argent aux funérailles, pour se couvrir comme le temps du 21 nivôse le permet, ce qui a été délibéré sur le champ.

Cette commune vous félicite de vos travaux et vous invite à rester à votre poste jusqu'à la paix.

Nous sommes avec sansculottisme, les maire et officiers municipaux de la commune de Landes.»

MILET (*maire*), BRIAIS (*off. mun.*),
DREUET (*agent. nat.*)

15

Les administrateurs du département de l'Indre félicitent la Convention sur ses glorieux travaux et sur le décret (5) qui ordonne le dessèchement des étangs (6).

Insertion au bulletin (7).

[Indreville (Châteauroux), 23 niv. II] (8)

« Citoyens Représentants,

Le moment est enfin arrivé où les despotes coalisés éprouvent ce que peut un grand peuple, la

(1) Distr. de Blois.

(2) P.V., XXIX, 273.

(3) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl^t).

(4) C. 288, pl. 887, p. 35.

(5) Décret du 14 frim. II.

(6) P.V., XXIX, 274.

(7) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl^t).

(8) C. 288, pl. 887, p. 34.